Le plan secret de Big Pharma pour interdire les médecines douces

Merci de diffuser au maximum

Chère lectrice, cher lecteur,

Dans les couloirs du Sénat, Joël Labbé, écologiste engagé, mène actuellement une mission afin de permettre le retour des herboristeries en France.

L'Ordre des Pharmaciens s'oppose farouchement à cette mesure et se positionne contre une reconnaissance des médecines alternatives. Pire encore, les Ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Santé ne veulent pas non plus d'un diplôme officiel d'herboriste.

Le Sénat rend son rapport à la fin du mois de septembre. Il est donc urgent d'agir pour le retour des herboristeries!

Je vous transmets la pétition de ma collègue Marie Gauthier. Signez et partagez pour améliorer l'accès aux remèdes naturels !

À votre santé !

Jean-Marc Dupuis

Rendez-nous nos herboristes !
Imaginez un instant que :

* Pour soulager vos douleurs articulaires, on vous recommande de l'arnica alors que vous pensiez que seuls les anti-inflammatoires étaient efficaces.
* Pour soigner votre dépression, on vous donne des extraits de millepertuis au lieu d'une ordonnance d'anti-dépresseurs.
* Pour lutter contre votre insomnie , vous sachiez remplacer les somnifères par une tisane de passiflore et valériane.
* Pour stopper une toux rebelle, on vous conseille du sirop naturel à base de radis noir à la place des sirops anti-tussifs habituels.

Pour calmer vos douleurs et lutter contre les maladies, vous seriez aiguillé spontanément vers des remèdes naturels au lieu de l'arsenal chimique de l'industrie pharmaceutique.

Voilà qui permettrait de reprendre confiance dans notre système de santé.

Malheureusement, en France, c'est loin d'être une réalité.

On continue de nous bourrer de médicaments chimiques au lieu de nous orienter sur des solutions naturelles et sans danger.

Et pourtant, il suffit de regarder de l'autre côté de la frontière pour voir qu' il est possible de faire autrement .

Les Belges, les Allemands, les Suisses peuvent se procurer librement des plantes médicinales dans leurs herboristeries. Là, on prend le temps de leur expliquer les effets thérapeutiques des plantes. On leur recommande les meilleures préparations. On leur indique les précautions d'usage.

Car, dans ces pays, il existe un diplôme officiel d'herboriste . On assiste même à un vrai renouveau de la profession : de nombreux emplois sont créés et c'est tout le monde qui en profite.

En France, on nous prive des bienfaits des médecines naturelles
Pendant ce temps, en France, on continue de nous priver des bienfaits des plantes médicinales :

* Seules 148 plantes sont en vente libre en dehors des pharmacies.
* Aucun conseil ne peut vous être donné si vous achetez vos plantes ailleurs que dans une officine.
* La France ne compte plus que 15 herboristeries contre 23'000 pharmacies.
* Le diplôme d'herboriste a été supprimé par le régime de Vichy il y a 77 ans !

Mais une mission au Sénat travaille en ce moment-même sur un possible retour du diplôme d'herboriste en France.

Cela signifierait un retour de l'âge d'or des plantes médicinales dans notre pays.

La France est un des pays les plus riches du monde pour sa flore, grâce à la diversité de ses terroirs et de ses climats. Nous sommes aussi le pays de l'herboristerie, avec une connaissance des vertus des plantes qui remonte aux druides celtiques, aux Romains, en passant par les monastères du Moyen-Âge et toutes les traditions locales de guérisseurs.

Ce patrimoine gigantesque et irremplaçable, transmis à travers des centaines de générations, semblait perdu depuis les années 60 où nous sommes entrés dans le consumérisme et le monopole de la médecine dite « scientifique » mais qui est surtout « chimique » !!!!

Mais nous avons un grand espoir, qu'il faut saisir maintenant :

La mission sénatoriale, dont le rapporteur est Joël Labbé, a auditionné plus de 60 personnes depuis le 24 mai dernier : producteurs, industriels, distributeurs, formateurs, pharmaciens, médecins.

La mission doit rendre son rapport fin septembre .

C'est pourquoi je vous demande de signer la pétition en bas de ce message pour faire renaître la profession d'herboriste en France .

C'est le seul moyen de nous ouvrir l'accès à des remèdes naturels, tout en s'assurant d'un accompagnement par des professionnels bien formés et compétents.

Le drame, c'est qu'aujourd'hui, nos herboristes sont condamnés à vivre dans la clandestinité. Traités comme de vulgaires vendeurs de drogue
Pour exercer leur profession, les herboristes français sont contraints de prendre des risques insensés qui les exposent aux foudres de la justice.

En 2016, c'est une herboristerie à Chatellerault qui a été condamnée pour exercice illégal de la médecine.

Et c'est un pharmacien qui a été condamné !

Ce qu'on lui reproche ? De vendre certaines plantes comme l'harpagophytum relevant du monopole de la pharmacie.

« Ce qui est aberrant aujourd'hui, c'est qu'un pharmacien compétent en plantes ne peut pas s'installer en dehors d'une officine classique, c'est-à-dire une officine qui vend aussi des médicaments allopathiques », explique Jean-François Cavallier. « Même pour une simple tisane à base de ronce, de rose, d'erysimum, de coquelicot et de mauve, je n'ai pas le droit de marquer qu'elle est conseillée en cas d'angine ». [1]

Surtout ne pas dire que ça soigne !
C'est un comble.

La réglementation française est totalement inadaptée : elle interdit aux professionnels les plus compétents et les mieux formés de vous expliquer comment les plantes peuvent vous soigner.

Si un pharmacien diplômé décide de vendre uniquement des plantes médicinales – et aucun médicament de synthèse, il se verra interdire l'inscription à l'Ordre des Pharmaciens . C'est pourtant la condition sine qua none pour avoir le droit de conseiller les acheteurs de plantes médicinales.

On marche sur la tête !

Depuis plusieurs années, les condamnations se multiplient :

* Jean-Pierre Raveneau, docteur en pharmacie, de l'herboristerie de la place de Clichy, condamné à un an de prison avec sursis en 2016 .
* Nicole Sabardeil, propriétaire de l'herboristerie de la rue Saint-André-des-Arts, condamnée à 2â ¯000â ¯€ d'amende et trois mois de prison avec sursis.
* En 2013, c'était Michel Pierre, depuis cinquante ans à la tête de l'herboristerie du Palais Royal à Paris, qui était poursuivi par l'Ordre des pharmaciens et condamné en appel.

A chaque fois, sous prétexte de vouloir protéger le grand public, l'Ordre des Pharmaciens agit pour protéger ses privilèges.

Heureusement la situation pourrait bien changer. Mais, pour cela, il faut que nous nous mobilisions .

La précédente proposition de loi sur le retour de l'herboristerie avait été déposée en 2012 par le sénateur Jean-Luc Fichet.
Mais elle a été discrètement enterrée .

Par qui ?

Je vous le donne en mille : les multinationales – encore elles – et bien-sûr l'Ordre des Pharmaciens qui y voit une menace pour son fonds de commerce et une porte ouverte au charlatanisme.

C'est une chance incroyable que ce projet puisse à nouveau être débattu au Sénat.

Mais ce n'est pas le moment de relâcher la pression.

Signez et faites signer autour de vous la pétition ci-jointe pour demander de rétablir le diplôme d'herboriste !!

C'est absolument crucial car il faut contrebalancer l'influence de l'Ordre des Pharmaciens :

Signez la pétition, et contrebalancez l'Ordre des Pharmaciens !!
L'Ordre des Pharmaciens est TRÈS TRÈS PUISSANT.

Ils ont déjà lancé l'alerte sur ce projet et vont tout faire pour le bloquer.

Depuis Vichy également, les plantes médicinales sont sous le monopole des Pharmacies .

Seules 148 plantes médicinales peuvent être achetées en dehors d'une officine. Mais, dans ce cas, vous ne pourrez pas être conseillé sur leurs effets thérapeutiques .

Sous la pression de l'Ordre des Pharmaciens, le gouvernement semble déjà sur le point de céder.

C'est d'autant plus inquiétant quand on sait qui préside cette mission d'information : il s'agit de Corinne Imbert, une des têtes de proue du lobby des pharmaciens et une farouche opposante aux herboristes !

Il est absolument crucial d'opposer la pression populaire, la défense de l'intérêt général des patients, de vous et de moi, de la population présente et future !!

Ils ne veulent pas des herboristes !
Les ministères de l'enseignement supérieur et de la santé ont déjà commencé à envoyer des messages très clairs sur leurs intentions : ils ne veulent pas d'un diplôme officiel d'herboriste.

Telle est la réponse publiée le 9 août 2018 au Journal Officiel du Sénat, suite à une question posée par Laurent Lafon, sénateur du Val de Marne. [2]

« Les enseignements liés à l'herboristerie et la prise en compte des solutions thérapeutiques qui lui sont associées sont inclus dans le référentiel de formation des études de pharmacie »

« Par ailleurs de nombreuses unités de formation et de recherche de pharmacie proposent une formation spécialisée en phytothérapie et aromathérapie sanctionnée par un diplôme d'établissement (…). En sa qualité de praticien de santé, le pharmacien a également les compétences nécessaires pour dispenser une médication à visée préventive ou curative, des médicaments issus des plantes, notamment dans le cadre de la médication officinale ».

En clair, les pharmaciens ont déjà des notions sur les plantes médicinales et c'est largement suffisant !

Mais de qui se moque-t-on ?

L'étude des plantes médicinales ne représente qu'une poignée d'heures de cours dans le cursus universitaire des pharmaciens .

Ceux qui choisissent de compléter leur doctorat par un diplôme de phytothérapie ou d'aromathérapie ne sont pas suffisamment nombreux pour répondre à la demande grandissante.

Si votre pharmacien n'est pas bien formé, s'il n'a pas les connaissances pour bien vous conseiller, vers qui pourrez-vous tourner ?

Avec cette mission d'étude au Sénat, nous avons une occasion UNIQUE de faire revivre l'herboristerie en France.

En signant la pétition, vous pouvez faire entendre votre voix sur ce qui vous est certainement le plus cher : votre SANTÉ.

Voilà pourquoi nous demandons :

* Le rétablissement d'un diplôme d'Etat d'herboriste et la reconnaissance de la profession
* La possibilité pour les herboristes reconnus de vendre toutes les plantes de la pharmacopée et pas seulement les 148 plantes actuellement autorisées.
* Le droit pour les herboristes de donner des indications thérapeutiques lors de la vente de plantes médicinales.

C'est notre seule garantie pour nous libérer de l'emprise des laboratoires pharmaceutiques et enfin nous appuyer sur l'extraordinaire pouvoir de guérison de la Nature.

Agissons avant que le projet ne soit définitivement enterré

Plus nous serons nombreux à soutenir cette pétition, plus les chances seront grandes de voir refleurir les herboristeries partout en France.

Pour faire passer le message auprès des bonnes personnes, je peux compter sur le soutien d'Augustin de Livois, le Président de l'Institut pour la Protection de la Santé Naturelle. Je lui remettrai nos signatures et il ira les porter en personne auprès du Ministère de la Santé.

Derrière cette décision, ce n'est pas seulement l'avenir des herboristes qui est en jeu. C'est votre santé, celle de vos enfants qui est concernée.

Je vous rappelle que la mission sénatoriale doit rendre son rapport fin septembre. Il y a URGENCE !

Signez la pétition

Merci pour votre soutien !

Marie Gauthier pour Plantes & Bien-Être